

Appel à candidatures pour la nomination des membres « chercheurs » du Comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance. (ci-après : Comité de direction de l'Observatoire)

La <u>Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives</u>, sanctionnée le 28 octobre 2020, institue la création de l'Observatoire québécois de la proche aidance et prévoit la formation du Comité de direction de l'Observatoire (chapitre R-1.1, art. 28).

L'Observatoire a pour objectif de fournir de l'information qui soit fiable et objective en matière de proche aidance par l'observation, la vigie, l'analyse et le partage des savoirs.

Plus particulièrement, l'Observatoire a pour fonctions :

- de recueillir, d'intégrer, de compiler, d'analyser et de diffuser des renseignements, notamment de nature statistique, sur l'aidance;
- d'assurer une veille de l'évolution des besoins des personnes proches aidantes (PPA) ainsi que des pratiques, des mesures et des actions efficaces et innovantes sur les plans national et international pour les soutenir;
- de faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des divers intervenants impliqués en matière d'aidance:
- de faciliter les collaborations en matière d'aidance, notamment avec les institutions universitaires, les centres de recherche, les autres observatoires ou les organismes du gouvernement qui participent à des activités de recherche ou de promotion de l'excellence clinique et de l'utilisation efficace des ressources dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Dans l'exercice de ses fonctions, il peut consulter des experts ou d'autres intervenants du milieu de la proche aidance et leur confier tout mandat qu'il estime nécessaire.

Le Comité de direction de l'Observatoire détermine les orientations scientifiques, les objectifs généraux et les politiques de l'Observatoire, de même que les activités annuelles qu'il entend réaliser, et transmet ces informations à la ministre. Il évalue également la pertinence, le caractère prioritaire et la qualité scientifique des programmes et des activités de l'Observatoire.

Les décisions prises par le Comité de direction de l'Observatoire permettront de fournir de l'information qui soit fiable et objective en matière de proche aidance au gouvernement.

Composition du Comité de direction de l'Observatoire

Il y a 13 sièges à pourvoir au sein du Comité de direction de l'Observatoire, dont quatre qui font l'objet du présent appel à candidatures :

• quatre chercheurs concernés par le soutien aux personnes proches aidantes.

Les membres seront nommés par la ministre responsable des Ainés et des Proches aidants pour un mandat d'au plus cinq ans.

La ministre désignera, parmi les membres du Comité de direction de l'Observatoire, le président et le vice-président.

Le Comité de direction de l'Observatoire :

- est constitué à parts égales de femmes et d'hommes. Lorsque la différence entre les femmes et les hommes est d'au plus deux, l'égalité entre eux est présumée.
- doit compter parmi ses membres :
 - o au moins une personne issue d'un milieu rural;
 - o au moins une personne des Premières Nations et Inuit.

Sélection des chercheurs

L'analyse des candidatures des chercheurs tiendra compte :

- de la contribution à l'avancement des connaissances sur les PPA et l'originalité des travaux, exemple :
 - o précurseurs dans un domaine ou axe d'expertise en lien avec les PPA.
- des retombées dans le milieu de la recherche et des contributions au bien-être de la société et des PPA, exemple :
 - o nouvelles méthodologies, nouveaux outils ou initiative qui ont des impacts structurants ou induisent des changements dans la pratique;
 - o activités de transfert de connaissances grand public pour les PPA ou en lien avec des thématiques PPA.
- du rayonnement au niveau national et international, exemple :
 - publications scientifiques d'envergure;
 - o invitation à des consultations à titre d'expert;
 - o participation à des mémoires, à des mandats ministériels d'expertise;
 - o partenariats ou membres de regroupements thématiques.
- de l'expérience du chercheur, exemple :
 - o nombre d'années de recherche dans le domaine de la proche aidance;
 - o capacité à travailler en équipe;
 - o nombre de recherches réalisées dans le domaine de la proche aidance.

Pour plus de détails sur les membres et le fonctionnement du Comité de direction de l'Observatoire, nous vous invitons à prendre connaissance du document intitulé : « Questions & Réponses du Comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance ».

Dépôt des candidatures

Les chercheurs souhaitant déposer leur candidature afin de devenir membre du Comité de direction de l'Observatoire doivent, au plus tard le **30 avril 2021**, faire parvenir à l'adresse **Appelcandidatures Loi PPA@msss.gouv.qc.ca** les documents suivants :

- une version courte de leur curriculum vitae;
- une lettre soulignant leurs motivations à participer au Comité de direction de l'Observatoire. La lettre doit :
 - o indiquer le nom du réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux (RUISSS) d'attache du chercheur;
 - o indiquer le comité pour lequel le chercheur soumet sa candidature considérant qu'un autre appel à candidatures est également en cours pour le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes;
 - o indiquer la volonté du chercheur d'être considéré pour cet autre comité si sa candidature n'est pas retenue.